REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/116

Objet : Aménagement et mise en sécurité de l'entrée de ville R.D. 626 route d'Eauze

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le permis d'aménager n°03246224A0001,
VU les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de l'entrée de ville R.D. 626 route d'Eauze programmés du 16/06/2025 au 18/07/2025,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Circulation et stationnement
Du 16/06/2025 au 18/07/2025, la circulation et le stationnement sont interdits route d'Eauze section comprise entre la rue des Femmes et le chemin des Pouzouères, exception faite des riverains et des véhicules des entreprises intervenantes sur le chantier.
Les zones de travaux sont déterminées, au fur et à mesure de leur avancement, par la pose de la signalisation réglementaire de chantier.

Article 2 : **Déviation**
Du 16/06/2025 au 18/07/2025, un itinéraire de déviation est mis en place dans les deux sens de circulation, uniquement pour les véhicules légers, par les voies suivantes :

- rue des Femmes
- rue des Écoles
- avenue d'Elusa
- chemin des Pouzouères

Article 3 : Signalisation
La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier et de déviation est assurée par l'entreprise intervenante COLAS France établissement du Gers, sous le contrôle des Services Techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 11 juin 2025

Le Maire,
Barbara NETO